

Manutention des charges inertes

Contexte

En matière de santé au travail, dans les établissements sanitaires, les troubles musculosquelettiques constituent la première cause d'accident du travail et d'inaptitude médicale. Ces TMS sont principalement dus à la manutention de personnes et/ou de charges inertes. Tous les agents des établissements peuvent être amenés à porter des charges lourdes et/ou encombrantes. Afin d'améliorer la qualité de vie au travail de l'ensemble du personnel de ces établissements mais aussi afin de diminuer les coûts sociaux et financiers de ces accidents du travail et inaptitudes, une prise de conscience et un changement des habitudes de travail est nécessaire. Cette prise de conscience passe dans un premier temps par des apports théoriques concernant la fréquence et la gravité des accidents du travail et inaptitude, le fonctionnement du corps humain et les risques encourus à moyen et long terme. Elle passe dans un second temps par des mises en situation concernant les techniques les plus appropriées pour réaliser la manutention de charges. Enfin elle sera solidifiée par une réflexion sur les pratiques professionnelles en cours et la possibilité de les faire évoluer pour le bien-être de chacun.

Objectifs

- Prévenir les risques professionnels liés à la manutention de charges
- Prendre conscience de la nécessité de se préserver
- Prendre conscience du coût social et financier des conséquences de mauvaises manutentions
- Mettre en pratique les bonnes postures
- Savoir utiliser le matériel à disposition
- Optimiser l'environnement et l'organisation du travail

Renseignements complémentaires

Contacts : Fatima SARAIVA (f.saraiva@anhf.fr) - Béatrice FABRE (b.fabre@anhf.fr)

Public

Tout personnel portant des charges

Exercice
2026

Code de formation
TLR04

Nature
AFR

Organisé par
GRIEPS

Durée
14 heures

Typologie
Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences

Date et lieu

GROUPE 1
Du 8 octobre au 9 octobre 2026
ANFH Ramonville Saint Agne

GROUPE 2
Du 15 octobre au 16 octobre 2026
ANFH Montpellier